

pourrait fortifier ses études et parvenir aux grades académiques sans péril pour sa foi et ses mœurs.

“ Dans ce document si important, le Saint Père déclare d'abord que l'Université Laval et sa Succursale à Montréal ont été établies par l'autorité apostolique et ensuite que, dans l'intérêt de la religion et pour mettre fin aux discussions sans cesse renouvelées au sujet de ces deux institutions, il a examiné de nouveau et pesé dans sa profonde sagesse toutes les raisons alléguées de part et d'autre, afin de rendre justice à qui de droit.

“ Après ces déclarations formelles, il porte son jugement suprême en nous ordonnant, en vertu de la sainte obéissance, d'observer très fidèlement tout ce qui a été prescrit par le décret de la S. C. de la Propagande en date du 1er février 1876 et par la Bulle *Inter varias sollicitudines*, et en nous défendant d'oser tramer, par nous-mêmes ou par d'autres, par des actes ou par des écrits, quelque projet contre l'Université et sa Succursale. Enfin il nous ordonne à tous sans exception et dans la mesure de nos forces de prêter notre concours à cette institution.

“ Nous vous le demandons. N. T. C. T., après avoir entendu les paroles si claires et si énergiques de Sa Sainteté Léon XIII, comment pourrions-nous nous dire encore les enfants soumis et obéissants du Saint-Siège, comment pourrions-nous nous vanter de notre respect et de notre attachement inviolables à la Chaire de Pierre si nous ne nous soumettions pas humblement et fidèlement à tout ce qui nous est prescrit et ordonné par ce dernier décret ? En agir autrement, ne serait-ce pas fournir à nos frères séparés l'occasion de se rire de nous et de toutes nos protestations de respect, de dévouement et d'obéissance envers l'autorité suprême de l'Eglise ?

“ Nous sommes heureux de le constater ; toujours vous avez compris et pratiqué, N. T. C. F., l'obéissance que vous devez, sur ce point comme sur tous les autres, et à vos Evêques et au Saint-Siège ; toujours vous avez compris que notre devoir, comme Canadiens et comme catho-

liques était, non pas de diviser nos forces et d'entraver ainsi les progrès d'une institution qui a déjà fait et qui est appelée à faire encore tant de bien parmi nous, en formant des hommes savants et surtout de bons chrétiens, mais bien de lui prêter tout notre concours dans l'accomplissement de son œuvre qui est tout à la fois nationale et religieuse.”

VIII

Mgr Jean Langevin,

Evêque de St Germain de Rimouski, écrit ce qui suit dans sa Lettre Pastorale du 1er avril 1883 :

“ Vos Pasteurs, nos chers frères, viennent de vous lire la traduction d'un décret approuvé par N. S. Père le Pape, concernant l'Université-Laval et sa succursale établie à Montréal par autorité apostolique. Toujours plein de sollicitude pour la bonne et saine éducation de la jeunesse à tous ses degrés ; intimement convaincu que de là dépendent la conservation de la foi et la prospérité de la religion chez un peuple : le Souverain Pontife insiste plus que jamais dans ce décret, et même par un ordre formel et en vertu de la sainte obéissance, à ce que tous les jeunes gens qui se destinent surtout à l'étude du droit ou de la médecine, soient dirigés vers cette Université catholique, et cessent absolument de fréquenter les institutions soit protestantes, soit affiliées à des universités protestantes ; en même temps que Sa Sainteté ordonne à tous de favoriser de toutes leurs forces l'Université-Laval et sa succursale à Montréal.”

IX

Mgr N. G. Lorrain,

Evêque de Cythère et Vicaire Apostolique de Pontiac, s'exprime comme suit dans son Mandement en date du 20 avril, au sujet du décret du Souverain Pontife relatif à l'Université-Laval.

Nos très chers Frères,

“ Nous avons reçu, il y a quelques semaines, par l'intermédiaire du Métropolitain de la Province

Ecclésiastique de Québec, un décret très important, émané de la Sacrée Congrégation de la Propagande, concernant l'Université-Laval et sa succursale à Montréal. Nous aurions désiré vous en donner connaissance avant aujourd'hui, mais les travaux du ministère curial, auxquels Nous sommes obligés de Nous livrer, plus pressants encore dans le temps pascal qu'à d'autres époques de l'année, ne Nous l'ont pas permis.

(Suit ici le Décret.)

“ En face de paroles aussi solennelles et de commandements aussi précis, que nous reste-t-il à faire ? sinon obéir !..... obéir avec générosité, avec promptitude, avec constance... Nous devons, d'après St-Jérôme, lui être soumis comme au père de nos âmes.....

“ Prions Dieu qu'il en soit ainsi dans toutes les parties du pays. Puissent dorénavant tous les fidèles, abandonnant pour toujours la voie des discussions acerbes et des divisions stériles, marcher dans la paix, l'entente et la confiance mutuelle, unir avec une entière bonne foi les forces de leur volonté, les lumières de leur intelligence et les ressources de leur fortune, pour établir sur des bases solides cette succursale que le Saint Père a à cœur de voir se développer et fleurir dans la métropole commerciale du Canada. Que notre jeunesse instruite, fuyant les sources plus ou moins empestées du poison de l'erreur, aillent s'y abreuver comme à la fontaine de tous les bons principes. Que l'Université, par la beauté de ses édifices, par l'esprit d'abnégation de ses directeurs, par la science de ses professeurs et par la solidité de son enseignement, devenue un objet d'orgueil national, brille comme un phare de vérité sur cette terre d'Amérique.”

—ooo—

Pensée

Soyez des hommes d'honneur, remplis de loyauté, pleins de respect pour votre parole, intègres dans vos mœurs, irréprochables dans votre conduite.

OZANAM.